

Réf: Dossier N° : 47330

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « IMMEDIAT-COM »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE LOT 154 DERRIERE LE 22
EME ARRT, 14 BP 513 ABIDJAN 14**

Aux termes de la DRC et des Statuts SSP en date du 05 Jan 2018, et enregistrés au CEPICI le 20 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IMMEDIAT-COM » .

Objet: Intermédiation, Production audiovisuelle, Communication multimédia, Prestations diverses, Evénementiel

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE LOT 154 DERRIERE LE 22
EME ARRT, 14 BP 513 ABIDJAN 14**

GERANT: Monsieur OUATTARA KARIM LARGATON.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-07755 du 20/03/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7498 du 20/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

